

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4940

présenté par

M. Villani, Mme Bagarry, Mme Batho, Mme Cariou, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Orphelin, M. Taché, M. Houbron, M. Falorni et M. Dombrevail

ARTICLE 56

À la première phrase de l'alinéa 4, supprimer le mot :

« dix ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi inscrit dans le code de l'environnement l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale des aires protégées ainsi que l'objectif de cette stratégie, qui est de couvrir 30 % du territoire national et des espaces maritimes sous souveraineté ou juridiction nationale par un réseau cohérent d'aires protégées.

Le présent amendement vise à s'assurer plus régulièrement que la stratégie mise en œuvre ne prend aucun retard et à adopter le cas échéant des objectifs plus ambitieux sans attendre nécessairement 10 ans comme le propose le texte actuel.